Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 060-216002105-20251119-ARRRH2025025-AI

ARRETE N°2025-025

ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE A TEMPS COMPLET POUR UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE 35H DE MADAME RABAIN ELODIE DANS LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE (Catégorie C1)

Maire d'Ercuis,

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale modifié ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale modifié ;

VU la vacance au tableau des effectifs d'un poste d'agent des services techniques à temps complet à compter du 01 novembre 2025 ;

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion sous le numéro V060210500304296001 ;

VU la candidature de Madame RABAIN Elodie qui remplit les conditions générales de nomination à la Fonction Publique Territoriale au sens des dispositions de l'article L. 321-1 du code général de la fonction publique ;

VU le certificat médical de l'infirmier Rachel LENORMAND du service de la médecine préventive du Centre de Gestion de l'Oise agréé constatant que Madame RABAIN Elodie n'est atteinte d'aucune maladie ou infirmité;

Considérant que l'agent a accompli des services en qualité d'agent contractuel de droit public d'une durée de 25 mois équivalent temps plein repris à raison des ¾ de leur durée sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d'échelon soit 1 an et 6 mois et 22 jours ;

Considérant que l'extrait du casier judiciaire de l'intéressée ne s'oppose pas à son recrutement ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 060-216002105-20251119-ARRRH2025025-AI

ARRÊTE

Article 1 :
A compter du 01 décembre 2025, Madame RABAIN Elodie, née le 23 décembre 1989 à Beauvais est recrutée en qualité d'adjoint technique territorial STAGIAIRE pour une durée d'un an.

Article 2 :
A compter de cette date, l'intéressée sera classée suite à sa reprise de services de droit public comme suit :

Classement stagiaire au 01/12/2025
Grade : adjoint technique territorial Echelon : 02 - IB : 368 / IM : 367 avec un reliquat d'ancienneté de 7 mois 22 jours

Article 3 :
Madame RABAIN Elodie effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emplois.
Ce stage pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois.

Article 4 :
Au cours de la période de stage, Madame RABAIN Elodie est astreinte à suivre une formation d'intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 5 jours.

Article 5 :
Le stage de Madame RABAIN Elodie pourra être interrompu avant son terme normal sans préavis ni indemnité de licenciement, après communication de son dossier : en cas d'insuffisance professionnelle après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie, ou en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline.

Article 6 :
L'intéressée sera soumise au régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires et affiliée à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Article 7 :
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame RABAIN Elodie

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 060-216002105-20251119-ARRRH2025025-AI

Article 8 :
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Article 9 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise au Préfet, au Président du Centre de Gestion de l'Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le :
(date et signature)

Fait à Ercuis, le 19 novembre 2025...
Le Maire,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355